

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU  
26 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre se sont réunis à la salle du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, 21 rue Bourdillon, 36000 CHATEAUROUX sur la convocation en date du dix-neuf mars deux mille vingt-quatre qui leur avait été faite par Monsieur Xavier ELBAZ, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

- Monsieur Xavier ELBAZ - Président
- Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT- Maire de Le Poinçonnet
- Monsieur Régis BLANCHET- Maire de Buzançais
- Monsieur Jacques PERSONNE – Conseiller Municipal d'Issoudun
- Monsieur Patrice GARGAUD, Maire de Langé
- Monsieur André GUILBAUD, Maire de Cuzion
- Madame Michèle PREVOST – Adjointe au Maire de Levroux
- Madame Pascale BAVOUZET – Maire d'Arthon
- Monsieur Hugues FOUCAULT – Maire de Bretagne
- Madame Frédérique FOURRÉ – Adjointe au Maire de Vatan
- Madame Maryse ROUILLARD, Présidente de la Communauté de Communes La Chatre - Sainte Sève
- Madame Catherine RUET - Conseillère Communautaire de Châteauroux Métropole

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Monsieur Jacques PALLAS – Maire de Saint-Georges-sur-Arnon
- Monsieur Patrick LAMBILLIOTTE – Conseiller Municipal de Saint-Août
- Monsieur Patrick JUDALET, Maire de La Chatre
- Monsieur Gérard NICAUD – Maire de Chatillon-sur-Indre
- Monsieur Vincent MILLAN – Maire d'Argenton-sur-Creuse (pouvoir consenti à Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT)
- Madame Delphine GENESTE – Maire de Déols (pouvoir consenti à Monsieur Régis BLANCHET)
- Madame Anne-Laure BODIN – Adjointe au Maire de Ceaulmont (pouvoir consenti à Madame Pascale BAVOUZET)
- Monsieur Nicolas THOMAS - Président de Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne
- Monsieur Gil AVÉROUS – Président du Châteauroux Métropole (pouvoir consenti à Monsieur Xavier ELBAZ)
  
- **SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT)

Délibération CA-2024-06  
Séance du 26 mars 2024

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE MEDECINE DU TRAVAIL**

---

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, articles 33 et suivants,

Vu la délibération CA-2023-14 portant création d'un service de médecine du travail,

Vu la délibération CA-2023-18 portant création d'un budget annexe pour le service de médecine du travail,

Vu le budget primitif du budget annexe du service de médecine du travail proposé au vote du Conseil d'Administration,

Le bureau ayant examiné le dossier,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité :**

**ARTICLE 1** - ADOPTE le budget primitif du budget annexe du service de médecine du travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit pour l'exercice 2024 :

- 249 050 € en section de fonctionnement
- 140 000 € en section d'investissement

**ARTICLE 2** - DIT que les crédits sont votés au niveau du chapitre.

Le Président,

